

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 1 (1970-1971)

Heft: 2

Artikel: L'infirmière en santé publique (I.S.P.), qui est-elle? Que fait-elle? Où est-elle? Nous avons posé ces questions à Mademoiselle Jeanneret, responsable des infirmières en santé publique, attachée à l'O.M.S.V. : Organisme médico-social vaudois

Autor: Badel, Claude

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825902>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'infirmière en santé publique (I.S.P.), qui est-elle ? Que fait-elle ? Où est-elle ? Nous avons posé ces questions à Mademoiselle Jeanneret, responsable des infirmières en santé publique, attachée à

L'O.M.S.V

Organisme médico-social vaudois

– Voulez-vous brosser un bref historique de l'Organisme médico-social vaudois ?

– L'O.M.S.V est un organisme indépendant, mais il coopère étroitement avec les autorités cantonales et communales. Cette institution est nouvelle, puisqu'elle a pris naissance au début de 1968. 25 infirmières de la « Ligue vaudoise contre la tuberculose », et 15 autres dépendant d'œuvres diverses, ont été rattachées à l'organisme naissant. L'effectif s'est complété et actuellement l'O.M.S.V comprend une soixantaine de collaboratrices.

– Une institution de cette importance a dû se structurer administrativement...

– Oui. Elle est dirigée par un Conseil d'administration composé de 35 membres dans lequel sont représentés l'Etat et les communes, puisqu'ils subventionnent l'organisme. Plusieurs institutions médico-sociales en font également partie. Par ailleurs, des comités de soutien locaux ont été mis en place dans chaque district en général, leurs tâches consistant à signaler les besoins, faciliter l'intégration de l'infirmière dans la communauté et la soutenir dans ses activités.

Sur le plan cantonal, il a fallu bien sûr délimiter les secteurs respectifs. Certains postes ont été dédoublés. Dans la mesure du possible, il faut compter une infirmière pour 4 à 5000 habitants, qui assume les différentes tâches médico-sociales. L'expérience montre que c'est la meilleure formule : elle peut ainsi bien s'intégrer à la population et partager la vie de la communauté.

Actuellement, l'O.M.S.V est présent dans 381 communes du canton. A Lausanne, par contre, les soins à domicile dépendent de plusieurs institutions privées (La Source, Hôpital cantonal, paroisses, etc.)

– Vous avez fait allusion aux tâches médico-sociales. Quelles sont-elles ?

– L'infirmière scolaire assure avec le médecin le contrôle sanitaire des enfants, participe aux vaccinations, dépiste différentes anomalies possibles parmi les écoliers. L'infirmière soignante effectue des soins à domicile sur ordre médical. Tous les jours, plusieurs de nos infirmières rendent visite à des malades dont l'isolement nécessiterait le placement dans un établissement hospitalier. Il serait prétentieux de notre part de penser que la pénurie de médecins généralistes, spécialement dans les districts ruraux, peut être compensée par l'activité de nos infirmières. Il n'en reste pas moins que leur collaboration aide le médecin dans de nombreux cas. La tâche de l'infirmière en santé publique répond aux besoins les plus divers...

– Prenons un exemple : comment s'organise sa journée ?

– En principe, l'infirmière réserve journalièrement une heure à son bureau pour liquider les questions administratives et pour répondre aux appels téléphoniques. Elle est très libre dans l'organisation de sa journée; celle-ci s'organise en fonction des besoins et des urgences.

Par exemple, on peut lui signaler qu'une personne âgée est toute seule, malade et incapable de sortir, pour laquelle il faut trouver une solution. Elle profitera de cette visite pour s'informer de l'état de santé d'une autre dame sortie récemment de l'hôpital. Par ailleurs, elle se rendra là pour faire la toilette

d'un grand malade, ici pour prodiguer quelques soins, là-bas pour faire une enquête demandée par l'Assurance-Invalidité. Peut-être aura-t-elle aussi à prendre contact avec l'aide familiale ou l'assistant social, au sujet d'un problème à résoudre en commun. La journée s'écoule ainsi très rapidement !

– Je constate que ces tâches sont polyvalentes...

– Certes ! C'est pourquoi nous recherchons la collaboration active avec médecins, infirmières hospitalières, assistants sociaux, physiothérapeutes, aides familiales, etc. Nous avons besoin de travailler ensemble pour dépister précocement les troubles, les maladies infectieuses, bref, veiller au bien-être physique et moral des personnes de tous âges. Eviter l'hospitalisation dans la mesure du possible, voilà notre objectif !

– Pour mener à bien leur travail, les infirmières ont reçu probablement une formation adaptée ?

– L'Infirmière en santé publique associe à ses études de base et à son expérience en soins généraux une formation complémentaire acquise dans une école. Un programme de 6 mois, comportant l'étude de sujets tels que la psychologie, la législation sociale et sanitaire, l'hygiène, les principes d'administration, etc., lui donne droit à un diplôme officiel. En somme, ce qui est important, c'est qu'elle soit bien informée, pour informer à son tour la population.

– Les assurances-maladie acceptent-elles de payer les soins ?

– Oui, dans la majorité des cas, selon la convention existant avec l'O.M.S.V. Malheureusement, certaines activités, comme les toilettes à domicile, ne sont pas reconnues. Pour les malades non assurés et ne pouvant payer eux-même, les « Prestations complémentaires de guérison » peuvent intervenir ; de toute façon, un arrangement est toujours possible.

Nous nous faisons l'interprète de toute la population qui a bénéficié de leurs services, en exprimant notre gratitude aux infirmières de l'O.M.S.V pour leur dévouement et leur disponibilité.

Un dernier renseignement : Pour connaître l'infirmière de la région où habitent nos lecteurs, il suffit de demander son nom et son adresse à l'**O.M.S.V, Marterey 56, Lausanne, téléphone 021 / 23 80 84.**

Claude BADEL